

# CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

## 2nd semestre 2009

### FILIERE ADMINISTRATIVE

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ou PRE-INSCRIPTION EN LIGNE	DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	EPREUVES ADMISSIBILITE (ou écrites)	EPREUVES ADMISSION (orales ou pratiques)
<p><b>REDACTEUR TERRITORIAL</b></p> <p>Spécialité <b>Administration Générale</b></p> <p>✓ <b>24 postes</b> au concours <b>externe</b></p> <p>✓ <b>12 postes</b> au concours <b>interne</b></p> <p>✓ <b>4 postes</b> au concours de <b>3<sup>ème</sup> voie</b></p>	<p><u>Externe :</u> * être titulaire du <b>baccalauréat</b> ou d'un titre ou diplôme homologué au <b>niveau IV</b>.</p> <p><i>La réglementation permet d'accéder au concours externe sans être titulaire du diplôme normalement requis. Elle s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme (français, européen ou étrangers) et/ou d'une expérience professionnelle.</i></p> <p><u>Interne :</u> * justifier de <b>4 ans</b> au moins de services publics effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009.</p> <p><u>Troisième voie :</u> * justifier pendant une durée de <b>4 ans</b> au moins d'un(e) ou de plusieurs : - activités professionnelles (elles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme), - mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	<p>Du <b>17 MARS 2009</b>  au <b>20 MAI 2009</b></p>	<p>Jusqu'au  <b>28 MAI 2009</b></p>	<p><b>16 SEPTEMBRE 2009</b></p>	<p><b>DECEMBRE 2009</b></p>

## FILIERE TECHNIQUE

EXAMEN PROFESSIONNEL	CONDITIONS D'INSCRIPTION	RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ou PRE-INSCRIPTION EN LIGNE	DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	EPREUVES ADMISSIBILITE (ou écrites)	EPREUVES ADMISSION (orales ou pratiques)
<b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>  ✓ examen professionnel au titre de l'avancement de grade	* Examen ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins <b>3 ans</b> de services effectifs dans ce grade.  Ces conditions doivent être remplies au <b>31 décembre 2011</b> .	Du <b>7 JUILLET 2009</b>  au <b>16 SEPTEMBRE 2009</b>	Jusqu'au <b>24 SEPTEMBRE 2009</b>	13 JANVIER 2010	Deuxième trimestre 2010
<b>TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL</b>  ✓ examen professionnel par voie de promotion interne  Spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène » *	* Contrôleurs territoriaux de travaux justifiant d'au moins <b>5 ans de services effectifs</b> accomplis dans ce cadre d'emplois.  Ces conditions doivent être remplies au <b>1<sup>er</sup> janvier 2009</b> .	Du <b>09 MARS 2009</b>  au <b>06 AVRIL 2009</b>	Jusqu'au <b>14 AVRIL 2009</b>		10 SEPTEMBRE 2009
<b>TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL CHEF</b>  ✓ examen professionnel au titre de l'avancement de grade	* Examen ouvert aux techniciens supérieurs comptant <b>6 ans de service</b> en cette qualité et ayant atteint le <b>7ème échelon de ce grade depuis au moins 6 mois</b> .  * Examen ouvert aux <b>techniciens supérieurs principaux</b> .  Ces conditions doivent être remplies au <b>31 décembre 2010</b> .	Du <b>17 MARS 2009</b>  au <b>06 MAI 2009</b>	Jusqu'au <b>14 MAI 2009</b>		10 SEPTEMBRE 2009

\* Pour les autres spécialités de l'examen professionnel de technicien supérieur territorial, il convient de contacter les Centres de Gestion suivants :

- **Ingénierie, gestion technique** : CDG de la Gironde ([www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr))
- **Bâtiments, génie civil** : CDG de l'Hérault ([www.cdg34.fr](http://www.cdg34.fr)) et CDG du Tarn et Garonne ([www.cdg82.fr](http://www.cdg82.fr))
- **Infrastructures et réseaux** : CDG de la Haute-Garonne ([www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)) (en convention avec notre Centre de Gestion)
- **Aménagement urbain** : CDG du Tarn : ([www.cdg81.fr](http://www.cdg81.fr))
- **Paysages et gestion des espaces naturels** : CDG de la Dordogne ([www.cdg24.fr](http://www.cdg24.fr))
- **Informatique et systèmes d'information** : CDG de la Charente Maritime ([www.cdg17.fr](http://www.cdg17.fr))
- **Techniques de la communication et des activités artistiques** : CDG des Landes ([www.cdg40.fr](http://www.cdg40.fr))

## FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ou PRE-INSCRIPTION EN LIGNE	DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	EPREUVES ADMISSIBILITE (ou écrites)	EPREUVES ADMISSION (orales ou pratiques)
<p><b>AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b></p> <p>✓ 12 postes au concours externe sur titre</p>	<p>* Etre titulaire du <b>CAP Petite enfance</b>.</p> <p><i>La réglementation permet d'accéder au concours externe sans être titulaire du diplôme normalement requis. Elle s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme (français, européen ou étrangers) et/ou d'une expérience professionnelle.</i></p>	<p>Du <b>09 JUIN 2009</b> au <b>15 JUILLET 2009</b></p>	<p>Jusqu'au <b>23 JUILLET 2009</b></p>	<p>21 OCTOBRE 2009</p>	<p>DECEMBRE 2009</p>
<p><b>MEDECIN TERRITORIAL</b></p> <p>✓ concours externe sur titres</p> <p>Confié au CDG 69</p>	<p>* Etre titulaire d'un <b>diplôme, certificat ou autre titre de médecin</b>.</p>	<p>Du <b>03 FEVRIER 2009</b> au <b>24 MARS 2009</b></p> <p>Uniquement auprès du CDG du RHONE <b>www.cdg69.fr</b></p>	<p>Jusqu'au <b>1<sup>er</sup> AVRIL 2009</b></p>	<p>3 JUIN 2009</p>	

## FILIERE ANIMATION

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ou PRE-INSCRIPTION EN LIGNE	DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	EPREUVES ADMISSIBILITE (ou écrites)	EPREUVES ADMISSION (orales ou pratiques)
<p style="text-align: center;"><b>ANIMATEUR TERRITORIAL</b></p> <p>✓ concours <b>externe</b></p> <p>✓ concours <b>interne</b></p> <p>✓ concours de <b>3<sup>ème</sup> voie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Confié au CDG 24</b></p>	<p><u>Externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Être titulaire</li> <li>-soit du <b>Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEPJ)</b>,</li> <li>- soit du <b>Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du sport</b> dans les spécialités "loisirs tous publics", "techniques de l'information et de la communication", "pêche de loisirs", "animation culturelle" et "animation sociale".</li> </ul> <p><i>La réglementation permet d'accéder au concours externe sans être titulaire du diplôme normalement requis. Elle s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme (français, européen ou étrangers) et/ou d'une expérience professionnelle.</i></p> <p><u>Interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* justifier de <b>4 ans</b> au moins de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2009.</li> </ul> <p><u>Troisième voie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* justifier pendant une durée de <b>4 ans</b> au moins d'un(e) ou de plusieurs :</li> <li>- <b>activités professionnelles qui doivent correspondre à la coordination et la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale,</b></li> <li>- mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,</li> <li>- activités accomplies en qualité de responsable d'association.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Du <b>24 MARS 2009</b></p> <p style="text-align: center;">au <b>15 AVRIL 2009</b></p> <div style="text-align: center;">  <p>Fin du retrait par voie postale le <b>8 AVRIL 2009</b></p> </div> <p style="text-align: center;"><b>Uniquement auprès du CDG de la DORDOGNE</b> <b>www.cdg24.fr</b></p>	<p style="text-align: center;">Jusqu'au <b>22 AVRIL 2009</b></p>	<p style="text-align: center;">24 SEPTEMBRE 2009</p>	<p style="text-align: center;">DECEMBRE 2009</p>

## Le calendrier des concours et examens professionnels

Notre Centre publie un calendrier des concours et examens professionnels en principe deux fois par an : en **janvier** et en **septembre**. Ces calendriers sont prévisionnels, **certaines indications peuvent donc être modifiées** en cours d'année.

Des conventions seront signées avec d'autres Centres de Gestion pour certains concours, en raison du très faible nombre de postes dans les Pyrénées-Atlantiques. Ce sera le cas en 2009 pour **l'examen professionnel d'animateur chef**. A ce jour, l'organisation de ces opérations n'est pas encore fixée. Nous diffuserons un calendrier additif. Vous pouvez par ailleurs consulter régulièrement nos calendriers sur le site : [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)

Pour les concours qui ne sont pas organisés par notre Centre et qui n'ont pas fait l'objet de convention, vous pouvez consulter le site Internet [www.fncdg.com](http://www.fncdg.com) qui vous informera sur les concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale organisés sur le territoire national.

## Le retrait des dossiers d'inscription

Toute demande de dossiers d'inscription doit être déposée au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques dans les périodes indiquées dans nos calendriers (le cachet de la poste faisant foi). Il convient de **joindre à votre demande une enveloppe A4 timbrée à 2,18 €** libellée à vos nom et adresse.

Les dossiers d'inscription peuvent également être retirés au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

**Toute demande hors délai est systématiquement rejetée.**

## La pré-inscription en ligne

Vous pouvez vous pré-inscrire en ligne sur notre site Internet : [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr) dans les périodes indiquées dans nos calendriers.

La pré-inscription en ligne aux concours et examens professionnels organisés par notre Centre de Gestion permet aux candidats de **compléter puis d'imprimer** leur dossier d'inscription (ainsi que les pièces annexes à joindre) et la notice explicative.

Toutefois, **l'inscription n'est validée qu'à réception, dans les délais impartis, du dossier d'inscription imprimé et complété.**

Pour tout renseignement, s'adresser au :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques  
Maison des Communes – Cité administrative –  
BP 609 - 64006 PAU Cedex ☎ 05.59.84.59.45 –  
contact : [espace.concours@cdg-64.fr](mailto:espace.concours@cdg-64.fr)

**Retrouvez également sur notre site Internet les programmes, les annales, les comptes rendus et les résultats de nos concours et examens professionnels.**

**Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques ne saurait être tenu responsable des informations erronées diffusées par voie de presse ou par tout autre moyen.**